

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M _____
S
no de résolution
ou annotation

Province de Québec

Municipalité de St-Herménégilde

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil municipal de St-Herménégilde, tenue au bureau municipal, 816, rue principale, le 29 juin 2015, à 19h30, présidée par le Maire Gérard Duteau, à laquelle assistaient les conseillers :

M. Réal Crête	M. Mario St-Pierre
M. Sébastien Desgagnés	M. Robin Cotnoir
Mme Sylvie Fauteux	Mme Jeanne Dubois

Et la secrétaire-trésorière Nathalie Isabelle.

2015-06-29-01: AVIS DE CONVOCATION SIGNIFIÉ

Un avis de convocation de cette session a été signifié par écrit, tel que requis par le code municipal.

**2015-06-29-02: APPEL D'OFFRES POUR LA RÉFECTION PAR MEMBRANE SUR
DIVERS CHEMINS 2015**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité ;

Que la municipalité de St-Herménégilde procède à un appel d'offres par invitation pour la **Réfection par membrane sur divers chemins 2015** tel que décrit dans le cahier de charges en date du 29 juin 2015.

Que les travaux débiteront le plus tôt possible après la signification du soumissionnaire retenu. Le tout étant sujet à la rapidité avec laquelle le propriétaire obtiendra les différentes approbations nécessaires. Les travaux doivent être complètement terminés le **28 août 2015**. Le soumissionnaire retenu doit coordonner le transport des matériaux avec le propriétaire.

Que les soumissions seront reçues à l'adresse du maître de l'ouvrage jusqu'à **11h30**, le **16 juillet 2015** pour être ouvertes publiquement à ce moment.

Que la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui auront été reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers le soumissionnaire. Il se réserve le droit d'accorder le contrat en totalité ou en partie s'il le juge à propos.

Adopté.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde

M

S

no de résolution
ou annotation

2015-06-29-03: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Réal Crête propose la levée de l'assemblée 19h45.

Adopté.

Secrétaire-trésorière

Maire

Je, Gérard Duteau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.